

CONTRAITURE

(export du DFSM au 30/05/2026 à 10:23)

[1] CONTRAITURE Médecine - Médecine

nom fém.

Étymologie FEW II-2 1119b : contrahere-1

Définition Resserrement d'un muscle, d'un organe*, contraction.

Notes

- syn CONTRACTION syn RETRAITE-2

Citations

- Et s'il avient k'i soit contrains par le medecine por trop wieder, si n'i a mestier ne painne, car si com dist Ypocras, ceste est mortex se li contraiture est par tot le cors. Mais se li contraicions est en parties, si li estuet oindre l'esquine deriere par tot le dos de dyauté, de burre, d'oile violat ...
Aldebrandin de Sienne, *Régime du corps*, 1256, p. 55.